

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 531 Vœu relatif au manifeste pour un accueil digne des migrant.e.s.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que, déjà, 45 000 personnes ont signé le Manifeste pour un accueil digne des migrant.e.s lancé par différents journaux, dont Médiapart, l'Humanité, Politis, ainsi que de nombreuses personnalités du monde culturel, associatif, politique...

Considérant qu'à l'initiative de ces différents journaux, une soirée de solidarité avec les migrant.e.s s'est tenue le jeudi 25 octobre 2018 au Cent-Quatre, regroupant quatre cents personnes dans la salle et au moins autant restées à l'extérieur, à laquelle la Ville de Paris a participé en soutien à cette initiative ;

Considérant que, suite à cette soirée, un « serment du Cent-quatre » est paru rappelant que « nous ne faisons pas face à une crise migratoire, mais face à une crise de l'accueil » et demandant aux élu.e.s locaux et nationaux de prêter serment de :

- s'engager à respecter les droits fondamentaux de tout être humain à quitter tout pays, y compris le sien, à y revenir et à circuler librement à l'intérieur d'un État, tels qu'ils sont énoncés par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- promouvoir un accueil digne de tous les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s, de leur assurer les droits civils, sociaux et politiques qui leur sont dus, avec des dispositifs publics assurant la prise en charge des personnes les plus vulnérables et l'information complète de tous les migrants sur leurs droits ;
- garantir le respect effectif du droit d'asile des personnes menacées de persécution, avec l'élargissement des critères ouvrant droit au statut de réfugiés afin de prendre en compte les causes variées de l'exil forcé ;
- refuser toute discrimination liée à l'origine, à la culture, à l'apparence ou à la croyance, tout comme au sexe ou au genre ;

- faire en sorte que le pays où furent proclamés sans frontières les droits de l'Homme et du citoyen ne soit pas celui de sa seule déclaration, mais celui qui leur donne vie et réalité, par une politique volontaire et exemplaire ;

Considérant que le « serment du Cent-Quatre » rejoint les engagements pris par la Ville de Paris dès 2015 à travers l'adoption du plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés » qui a permis de construire des réponses partenariales aux enjeux posés par les arrivées importantes de réfugiés, en lien notamment avec l'Etat, les associations et les citoyens ;

Considérant l'ensemble des propositions formulées dans la proposition d'un texte de loi présenté l'été dernier par la Maire de Paris visant à garantir un accueil digne et une intégration pleine et entière dans notre collectivité, mettant l'accent sur l'importance d'une répartition organisée et équitable sur l'ensemble du territoire français ;

Considérant la création en cours d'une Maison des réfugiés, symbole de Paris Ville refuge ;

Considérant que le dispositif d'accueil et d'orientation mis en place par l'Etat, suite à la fermeture du centre humanitaire de premier accueil de la Porte de la Chapelle, s'appuyant sur 2 guichets d'accueil et d'orientation à destination des hommes isolés à Paris et la création de 5 centres d'accueil et examen des situations (CAES) en Ile-de-France, ne permet pas de répondre aux besoins constatés sur le territoire parisien ;

Considérant que la majorité municipale à Paris fait déjà preuve de volontarisme pour garantir un accueil digne et solidaire, par exemple en ouvrant les locaux de la Mairie de Paris ou des Mairies d'arrondissement durant l'hiver, et qu'elle continuera à le faire conformément à l'appel à mobilisation lancé par la Maire de Paris aux acteurs publics et privés ;

Considérant que l'Etat peut avoir recours à la réquisition des bâtiments vides pour faire face à l'urgence sociale ;

Considérant que la Ville de Paris agit ainsi au-delà de ses compétences pour aider l'Etat à assurer l'accueil et la prise en charge de personnes venues chercher refuge dans notre pays, à travers notamment la mise à disposition de places d'hébergement, la création et le co-financement de deux centres humanitaires, la mise en place d'une maraude dédiée gérée par FTDA, équipée, de bus de la solidarité grâce au budget participatif, et d'un accueil de jour pour les femmes et les familles ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, Fanny Gaillanne, Raphaëlle Primet, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son rôle de « ville accueillante et solidaire » à l'occasion de la présentation du tome 2 du « Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour les réfugiés », répondant aux principes du « serment du 104 »,
- Que la Maire de Paris interpelle l'Etat afin de disposer des éléments de bilan du dispositif d'accueil, d'orientation et d'hébergement des migrant.e.s mis en place depuis le 1^{er} avril 2018,
- Que la Maire de Paris interpelle pour poursuivre les interpellations régulières formulées auprès de l'Etat pour développer des places d'hébergement dédiées en nombre suffisant réparties sur l'ensemble du territoire national ainsi que des centres de premier accueil tout au long du parcours migratoire.